

## Une tromperie sur la marchandise

**Date** : 3 janvier 2021

Je viens de me faire avoir comme un bleu.

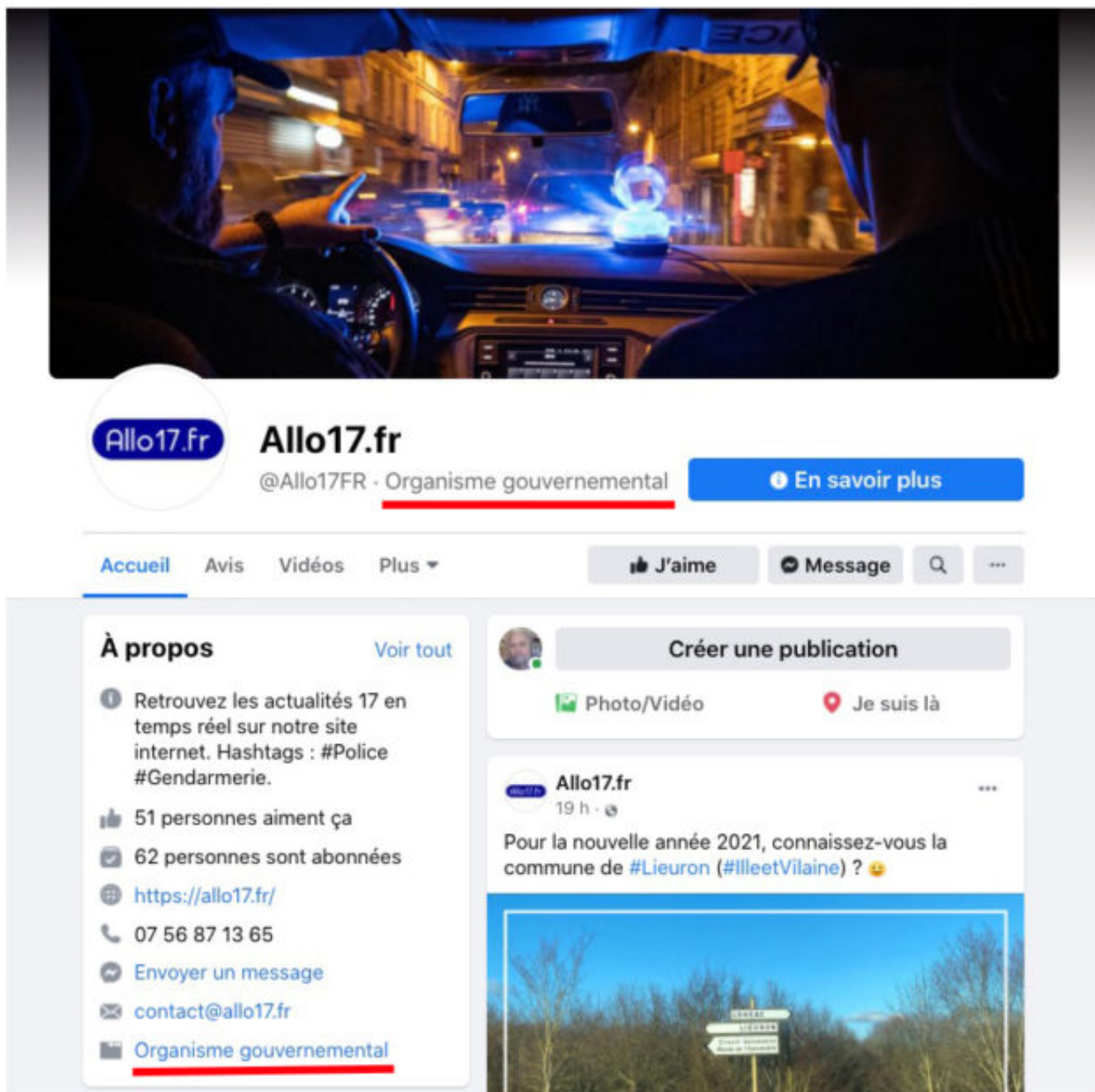
Je suis tombé hier 2 janvier 2021 sur un tweet publié à 22h00 par le compte @allo17fr dont voici la teneur : *Selon nos informations, un groupe de 11 personnes qui avaient participé à la #raveparty à #Lieuron (#IlleetVilaine), ont été testées positifs à la #COVID19.*

N'ayant pas l'habitude de gober n'importe quoi, j'ai commencé par tenter d'évaluer le sérieux de cette source qui propose également le site [allo17.fr](http://allo17.fr), ainsi que des comptes LinkedIn, Facebook, et Instagram.

Après avoir croisé diverses informations, j'ai été sensible à ce que le compte Facebook soit clairement présenté comme étant celui d'un organisme gouvernemental.

## CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale  
<http://etreounepasetrebretillien.com>



**Allo17.fr**  
@Allo17FR · Organisme gouvernemental

En savoir plus

Accueil Avis Vidéos Plus

J'aime Message

**À propos** Voir tout

Retrouvez les actualités 17 en temps réel sur notre site internet. Hashtags : #Police #Gendarmerie.

51 personnes aiment ça

62 personnes sont abonnées

<https://allo17.fr/>

07 56 87 13 65

Envoyer un message

[contact@allo17.fr](mailto:contact@allo17.fr)


Organisme gouvernemental

Créer une publication

Photo/Vidéo Je suis là

**Allo17.fr** 19 h ·

Pour la nouvelle année 2021, connaissez-vous la commune de #Lieuron (#IlleetVilaine) ? 🤔



[\(cliquer sur l'image pour l'agrandir\)](#)

Puis j'ai demandé des précisions sur les tests effectués afin de pouvoir apprécier d'une part la qualité de l'information diffusée et d'autre part le taux de positivité du groupe de « raveurs », qui me paraissait au moins aussi important que le nombre de personnes testées positives.

J'ai commencé à percevoir progressivement dans le courant de la journée le caractère dilatoire

des réponses qui m'étaient apportées, avant de poser la question de confiance qui m'a permis d'apprendre que ces comptes n'avaient rien de comptes officiels.

Je retiens de cette expérience qu'il y a là une claire usurpation de fonction que je n'ai pas l'intention de laisser passer et je vais avoir, à regrets, à signaler qu'aux termes de l'[article 433-13](#) du code pénal : *« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait par toute personne d'exercer une activité dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique ou d'une activité réservée aux officiers publics ou ministériels »*

Si j'en juge par les mentions légales, le titulaire de tous ces comptes habiterait Rennes.

Mais il n'y a rien de moins sûr... ;-)